



Compte-Rendu du Conseil Municipal

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, à 18 heures et 7 minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 17 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Yagues, Maire.

Cette séance s'est tenue selon les règles en vigueur, avec public, autorisé à y assister.

13 présents : Mesdames et Messieurs Bernard Yagues, Michèle Le Pallec, Lounès Bellaïla, Sandrine Lafont, Thierry Brach, Marc Zindel, Renée Crouzal, Yolande Calmel, Jacques Baraillé, Ghislaine Minotti, David Arnal, Fabien Barthès, Tiphonie Brau.

6 absents : Monsieur Yves Le Pallec qui a donné sa procuration à Monsieur Bernard Yagues, Madame Myriam Cros qui a donné sa procuration à Monsieur Lounès Bellaïla, Monsieur Hugues Saury qui a donné sa procuration à Monsieur Marc Zindel, Monsieur Yoann Conte qui a donné sa procuration à Monsieur Fabien Barthès, Madame Lise Raynaud qui a donné sa procuration à Madame Tiphonie Brau, Madame Julie Geenen.

Total des membres présents : 13 sur 19

Total des membres représentés : 18 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 heures et 7 minutes.

Monsieur Le Maire demande de procéder à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Madame Michèle Le Pallec, Adjointe, est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées (art.5 de la loi du 5 avril 1884).

Monsieur Marc Zindel, adjoint, procède à la lecture du procès-verbal du 5 octobre 2023.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Marc Zindel et demande s'il y a des questions à ce sujet parmi les membres de l'Assemblée.

Madame Yolande Calmel, Conseillère Municipale, demande à ce que ses propos lors de ce précédent Conseil soient rapportés tels que, soit : « de savoir qui a vendu pour la création du futur lotissement du Pastissié ou qui est à l'origine de la création de la maison de retraite, ça m'importe peu ».

Monsieur Fabien Barthès pour sa part, précise que sa remarque concernant les médecins de Rieux était consécutive à une rencontre avec ces derniers le matin même.

Monsieur Le Maire prend acte de ces précisions à apporter et soumet au vote le procès-verbal du 5 octobre dernier.

Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire lit l'ordre du jour :

- Point N°1) Demande de subvention auprès de la DRAC concernant la restauration de la Chapelle St Roch de l'Eglise Sainte Marie,
- Point N°2) Versement d'une Prime « Pouvoir d'Achat » aux Agents
- Point N°3) Attribution des Contrats de Maintenance Informatique
- Point N°4) Acquisition des parcelles AH 65 et AH 66 et frais annexes
- Point N°5) Décision Modificative
- Point N°6) Création d'un Poste d'Adjoint Technique au 1^{er} avril 2024
- Point N°7) Approbation de la Convention « Petites Villes de Demain »
- Point N°8) Questions diverses

Monsieur Le Maire demande si, à la lecture de l'ordre du jour, un membre du Conseil tient à faire part d'un conflit d'intérêt avec les points abordés lors du présent Conseil.

N'obtenant pas de réponse positive, Monsieur Le Maire commence l'ordre du jour :

Point N°1) Demande de Subvention auprès de la DRAC en vue de la restauration de la Chapelle St Roch de l'Eglise Sainte Marie :

La commune souhaite déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la restauration de la chapelle St Roch de l'Eglise Sainte Marie.

L'estimation du montant du projet s'élève à 75 747,52 euros hors taxes.

Monsieur Le Maire soumet cette demande d'autorisation au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°2) Versement d'une prime « Pouvoir d'Achat » aux Agents

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le gouvernement a décidé l'octroi d'une prime exceptionnelle aux agents, en vue de faire face à l'inflation.

Cette prime, d'un montant maximum de 800 euros, concerne les Agents dont la rémunération brute est inférieure à 39 000 euros par an.

La commune doit se prononcer sur un accord concernant le principe du versement de cette prime.

L'Assemblée ayant signifié son accord, Monsieur Le Maire précise que le Centre de Gestion nous conseille de verser 50% de cette prime dans l'immédiat, d'autres modifications devant être apportées à ces mesures dans les prochains mois.

Point N°3) Attribution des Contrats de Maintenance Informatique

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit sélectionner les prestataires informatiques d'une part pour la Mairie, à savoir le service Administratif et la Police Municipale, et les 2 écoles et d'autre part, pour la Bibliothèque-Médiathèque.

Monsieur Le Maire propose de valider ce contrat de maintenance sur une durée de 3 ans, soit pour 2024,2025 et 2026 et rappelle que nous avons contacté les deux informaticiens de la Commune, l'un étant auto-entrepreneur, l'autre étant responsable d'une entreprise, ce qui explique la différence de leur devis ci-après :

-1^{er} devis pour la Bibliothèque-Médiathèque :

*LDV MULTIMEDIA : 700 euros par an

*CLEAN ORDI : 1 512 euros par an

-2^{ème} devis pour la Mairie (service administratif et Police Municipale) et pour les Ecoles Elementaire et Maternelle :

*LDV MULTIMEDIA : 3 300 euros par an

*CLEAN ORDI : 7 992 euros par an

Monsieur Le Maire propose de choisir LDV MULTIMEDIA pour le 1^{er} devis et CLEAN ORDI pour le 2^{ème} devis et soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°4) Acquisition des parcelles AH 65 et AH 66 et frais annexes

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la commune souhaite acquérir 2 parcelles situés aux Horts Hauts. En effet, cette acquisition permettrait de sécuriser le site de notre station de pompage d'eau potable.

Monsieur Le Maire précise que le montant de cette acquisition s'élèverait à 1 500 euros, plus les frais annexes.

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°5) Décision modificative N°1

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que, lors du Conseil Municipal du 5 octobre 2023, la commune a voté les durées d'amortissement.

Monsieur Le Maire précise que nous devons débiter l'amortissement des travaux effectués Place Jeanne d'Arc. Cet amortissement n'étant pas prévu au budget, Monsieur Le Maire propose d'effectuer le virement des crédits de la façon suivante :

-Dépenses de Fonctionnement :

Article 681-042 : + 12 083,88 euros

Article 023 : - 12 083,88 euros

Recettes d'Investissement :

Article 021 : -12 083,88 euros

Article 2804114-040 : + 12 083,88 euros

Monsieur Le Maire soumet la proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°6) Création d'un Poste d'Adjoint Technique au 1^{er} avril 2024

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que la municipalité souhaite créer un poste d'Adjoint Technique au 1^{er} avril 2024 : Il s'agit d'un Agent déjà employé par la commune en contrat PEC, à savoir, Parcours Emploi Compétent.

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°7) Approbation de la Convention « Petites Villes de Demain »

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que notre ville est labellisée « Petites Villes de Demain », 2 communes seulement au sein du territoire Carcassonne Agglomération ayant obtenu ce label, à savoir : Trèbes et Rieux-Minervois.

Le programme de « Petites Villes de Demain » doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs. Ces enjeux sont identifiés par le biais d'une Convention.

Concernant la commune de Rieux, les orientations stratégiques se déclinent en 3 axes :

Axe 1 : Cadre de Vie et habitat

Axe 2 : Mobilité

Axe 3 : Valorisation des Spécificités Locales.

Monsieur Le Maire soumet l'approbation de cette Convention au vote :

Elle est adoptée à l'unanimité.

Point N°8) Questions diverses

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que nous avons reçu des questions écrites de la part de Monsieur Yoann Conte, Conseiller Municipal, concernant différents points de ce Conseil, à savoir :

Au point 4 : le lieu des parcelles à acquérir, ce qui a été expliqué sur ce point, à savoir les Horts hauts,

Au point 5 : il s'agit de modifications comptables,

Au point 6 : Ce n'est pas l'arrivée d'un nouvel agent mais un Agent déjà en poste en contrat PEC,

Au point 8 : concernant les places de parking de l'aire de covoiturage, les personnes concernées et interrogées préfèrent effectivement utiliser ces places que se garer sur le trottoir, ce qui n'est aucunement dommageable.

Monsieur Le Maire ajoute que nous avons également reçu une question écrite de Monsieur Fabien Barthès concernant l'installation de places à mobilité réduite supplémentaires plutôt que des places d'arrêt minute auxquelles il n'est d'ailleurs pas opposé.

Monsieur Le Maire répond qu'à la place de ces arrêts minute, nous ne pouvons mettre des places à mobilité réduite car elles demandent une plus grande largeur et que, par ailleurs, pour le nombre de places de parking de la commune, nous avons déjà plus que le quota exigé de places à mobilité réduite.

Monsieur Fabien Barthès signale que celle située sur la Place Rambaud n'est pas pratique car placée trop près des containers et donc inutilisable.

Monsieur Le Maire prend note de cette information en vue d'apporter les modifications nécessaires.

Par ailleurs Monsieur Le Maire informe l'Assemblée d'une motion émanant du Collège Pierre et Marie Curie de Rieux demandant un taux d'encadrement supplémentaire face à l'augmentation des effectifs de la rentrée 2023, motion que la commune se propose de soutenir.

Monsieur Le Maire revient également sur la question du maintien de médecins au Cabinet Médical, en précisant que la Commune de Rieux avec celle de Saint Frichoux est référente par rapport à un projet de contrat local de santé au sein de Carcassonne Agglo, relatif à l'embauche d'internes sous certaines conditions. Monsieur Le Maire confirme ainsi la volonté de la municipalité de trouver une solution à ce sérieux problème.

Monsieur Le Maire ajoute une information concernant la visite le matin même d'une entreprise d'Agri-voltaïsme prospectant dans le Minervois et notamment sur notre commune, et alliant rentabilité solaire et agricole, dans le respect des modalités réglementaires en ce domaine.

Pour terminer, Monsieur le Maire rappelle les prochaines manifestations à venir sur la commune, à savoir :

- 3 décembre : séances de cinéma en salle du Foyer Municipal,
- 5 décembre : rassemblement à 10h45 devant la Mairie pour la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie,
- 16 décembre : Journée festive des « Etoiles de Rieux » avec sa Foire au Gras, le marché des artisans sur la place de la Mairie, les spectacles pour enfants etc...
- 10 janvier 2024: les vœux à la population au Foyer Municipal,
- 13 janvier 2024 : le repas des Aînés en salle Polyvalente.

Monsieur Le Maire remercie les participants et déclare la séance close à 19 heures et 5 mn.

Ce compte-rendu fera l'objet d'un affichage à compter du 4 décembre 2023.

Fait à Rieux-Minervois, le 29 novembre 2023

Bernard YAGUES, Maire

